



SOMMAIRE

1. Rappels de civisme
2. Bravo les Bleus
3. Divagation des chiens
4. Conseils vacances
5. Démarchage à domicile
6. Legs Maillart
7. Pharmacie de garde
8. Petites annonces
9. Comité des Fêtes
10. Travaux réseau eaux pluviales
11. Priorités à droite temporaires
12. Journée portes ouvertes
13. Caisse des Ecoles
14. Nouveaux Taissotins
15. Messes
16. Assistante sociale



BRAVO LES BLEUS !

Toutes nos félicitations à cette jeune équipe des bleus pour cette belle victoire lors de la finale contre la Croatie!

RAPPEL - DIVAGATION DES CHIENS

Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître ni gardien.

Les chiens peuvent circuler sur la voie publique à condition d'être tenus en laisse. Tout chien errant, avec ou sans collier, pourra être conduit directement en fourrière. Les frais de garde seront à la charge du propriétaire. Toute infraction sera poursuivie conformément à la loi.

Petit rappel: aucun démarcheur à domicile n'est accrédité par la Mairie. Soyez vigilant!

L'équipe Municipale adresse ses félicitations aux heureux bacheliers 2018 ! et leur rappelle que chaque année, le **Legs MAILLART** récompense les 2 ou 3 meilleurs élèves ayant obtenu leur bac.

Les bacheliers de 2018 peuvent déposer dès à présent en Mairie un dossier pour solliciter l'attribution de ce legs. Pour cela, il vous suffit d'apporter une photocopie du relevé des notes du baccalauréat ainsi qu'un certificat d'inscription en école supérieure.

Petits rappels de civisme pendant la période estivale

Nuisances sonores

Avec les beaux jours, revient la saison des barbecues et autres réunions de familles à l'extérieur. Pensez au voisinage aussi quand vous plongez dans vos piscines ! Le tapage diurne ou nocturne n'a pas d'heure mais certaines limites... et est puni d'une contravention 3e classe.

Merci également de veiller à ce que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, (liste non exhaustive), ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h 00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Veillez également à ce que vos animaux ne fassent pas leurs besoins sur des propriétés privées ou des espaces publics. Des « sacs à crottes » sont à votre disposition en Mairie.

Merci de respecter le droit à la tranquillité de chacun et la propreté de notre village



4

Petits conseils avant de partir en vacances

Informez votre entourage de votre départ (famille, amis, voisins, gardien)

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé: créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio..

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.

Ne publiez pas vos photos de vacances, toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération « **VACANCES TRANQUILLES** » organisée par la Gendarmerie Nationale.

Partez l'esprit serein en signalant votre absence à la brigade de gendarmerie

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile pendant toute la durée de vos vacances.

Avant votre départ, renseignez-vous auprès de la Brigade locale (Taissy : 03.26.82.33.90)





à

8

Petites annonces

Particulier loue pavillon de type F7 avec un terrain de 1 250 m² au 3 rue de la Cuche à Taissy.

Tél : 06.24.61.46.90.

Vend lot de 6 chaises de salle à manger en chêne massif avec assise en paille, état impeccable. Prix : 60 €.

Une table basse de salon moderne en verre, réglable sur différentes hauteurs. 120x75 cm. En très bon état. 65€

Une étagère en fer forgé de couleur bronze avec tablettes et casiers à bouteilles. Prix : 25€.

Un lustre 5 branches en fer forgé de couleur jaune avec 5 lampes tulipes blanches. Parfait état. Prix : 25 €

Tél : 06.83.62.50.78.

9

Les membres du Comité des Fêtes de Taissy- Saint – Léonard, accompagnés de bénévoles ont repris la confection des fleurs en papier pour la décoration des chars.

Depuis début juillet, ils se retrouvent chaque soir de la semaine de 20h à 21h30 au hangar des ateliers municipaux, mais également les après-midi.

Si vous souhaitez leur apporter votre aide, vous pouvez vous joindre à eux aux heures indiquées ci-dessus ou venir chercher du papier crépon pour les confectionner à votre domicile.

Merci d'avance .

11

PRIORITES A DROITE TEMPORAIRES SUR LA RD8

La date prévisionnelle pour l'expérimentation des priorités à droite est fixée **au 25 août 2018**.

Afin de prévenir les accidents de la circulation en agglomération sur la RD8, les usagers circulant sur la rue de Sillery devront céder la priorité aux véhicules venant de leur droite, aux intersections avec les rues :

- Dans le sens Sillery vers Place de la Mairie : rue du Moulin Cliquot – rue des Maraîchers – Cours des Fleurs et rue de Clairmarais

- Dans le sens Place de la Mairie vers Sillery : rue des Vigneuls – chemin de la Cuche et rue de la Garenne

TRAVAUX SUR RESEAU EAUX PLUVIALES

A compter du 27 août 2018, après la fête, et jusqu'au 16 novembre 2018, des travaux de rénovation du réseau eaux pluviales vont être effectués.

Les rues concernées par ces travaux sont :

- Rue des Vigneuls et impasses,
- Rue Longjumeau et impasses,
- Intersection rue de Sillery.

10

(Vitesse limitée à 30 km/h, stationnement interdit des 2 côtés, rue pouvant être fermée pour une durée maximale d'1 heure suivant l'avancement des travaux, circulation interdite sauf pour les riverains, rue mise en impasse et en double sens de circulation (par tronçon), voie de circulation supprimée au droit du chantier, circulation alternée par panneaux (par tronçon).

13

CAISSE DES ECOLES

Information vacances d'été 2018

Les accueils de loisirs "maternel" et "6/13 ans" se dérouleront du lundi 09 juillet au vendredi 31 août 2018.

Attention : fermés les jeudi 23, vendredi 24 et lundi 27 août
Inscriptions du lundi au vendredi aux heures de bureaux (8h-12h et 14h-18h30) et/ou sur le site internet www.taissy.fr – rubrique "caisse des écoles". **Il reste encore quelques places**

Année scolaire 2018/2019

Avec le retour à la semaine de 4 jours, la garde du soir s'organisera à la demi-heure, facturée 1,15€ maximum et ce de 16h30 à 18h30.

Renseignements

Caisse des écoles : Elise, Karen ou Ludo ☎ 03.26.82.77.97

Mme THOURAULT ☎ 03.26.85.81.25

www.taissy.fr

15

MESSES

En juillet et août : pas de messe (sauf le dimanche 26/08 à 9h30 – fête patronale Messe tous les dimanches à 11h00 à Cormontreuil

12

DATE A RETENIR!

La journée "**PORTES OUVERTES**" des différentes Associations Taissotines aura lieu le **SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018** dans la Salle de Conférences, Esplanade Colbert, de 14h00 à 18h00.



Venez nombreux pour choisir une nouvelle activité que vous pourrez exercer dès septembre ou pour vous réinscrire.

14

BIENVENUE A TAISSY!

Vous êtes nouveaux Taissotins : pensez à venir vous présenter en Mairie. Un petit guide pratique présentant la Commune et ses services vous sera remis.

Une invitation pour l'accueil des nouveaux arrivants qui a lieu chaque année, le lundi de la Fête Patronale, soit cette année le lundi 27/8/18 vous sera adressée courant août.

Ce sera l'occasion de faire connaissance avec l'équipe municipale (élus et personnel), ainsi qu'avec les nombreuses associations du village présentes elles-aussi. Un cocktail de bienvenue clôturera ce sympathique moment d'échanges.

16

Prochaine permanence de l'assistante sociale, Mme Clergiot : **Mardi 4 SEPTEMBRE** de 9h30 à 10h30 à la Mairie (salle du 1^{er} étage)